

AVIS-PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que la Ville de Coaticook tiendra, une consultation écrite pour permettre aux personnes et organisme de s'informer et s'exprimer sur un projet d'agrandissement d'un élevage porcin existant en vue de l'augmentation de la production annuelle de phosphore.

En vertu du l'arrêté nº 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux pris en date du 2 octobre 2020, prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit **remplacée par une consultation écrite** sur les territoires situés en zone **roug**e (niveau 4 – alerte maximale).

La période de consultation écrite pour permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur le projet d'élevage porcin va se tenir du 6 janvier 2021 au 21 janvier 2021.

Projet visé par la consultation écrite :

Le projet visé par cette consultation écrite porte sur l'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage porcin et sur l'agrandissement du bâtiment d'élevage. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a délivré, à Comporc, le 24 septembre 2020, un certificat d'autorisation permettant cette augmentation, laquelle est conforme à la réglementation municipale de la Ville de Coaticook.

Demandeur du permis : Ferme Comporc

Lieu de l'élevage: 880, rue de Verchère Coaticook (Québec),

lot 3 310 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

Taille du cheptel : Le nouveau certificat d'autorisation délivré par le MELCC permet de dépasser le seuil de 12 200 kg de phosphore sans

toutefois atteindre 13 200 kg. Production de phosphore calculée selon l'Annexe VII du REA. Il est prévu un total de

2 600 porcs à l'engraissement.

Plan de localisation



But de la consultation écrite :

La consultation publique n'a pas pour but de décider si le projet devrait avoir lieu ou pas, ou de discuter de sujets qui ne sont pas spécifique à ce projet. La consultation n'a pas, non plus, pour but de discuter des impacts environnementaux du projet, puisqu'il est déjà jugé conforme au Règlement sur les exploitations agricoles. La consultation publique doit porter uniquement sur les mesures d'atténuation que le conseil municipal peut réclamer au demandeur selon les conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et aussi de répondre à vos questions quant au projet spécifiquement à l'étude.

Les questions et commentaires doivent être envoyés par courriel à : j.chartier@coaticook.ca

ou par la poste à :

Ville de Coaticook a/s Jean Chartier, responsable de l'urbanisme 150, rue Child Coaticook (Québec) J1A 2B3

Toutes les questions et les commentaires doivent être reçus à l'Hôtel de Ville, ou par courriel au plus tard le **21 janvier 2021 à 23h59**.

Dans cette procédure de consultation écrite, la Ville est accompagnée des personnes suivantes : un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ); un représentant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC); la directrice de la santé publique du CIUSSS MSQ. Ces personnes agissent à titre de personnes ressources (art. 165.4.7 LAU).

Ces personnes ressources pourraient être interpellées par la Ville pour l'éclairer dans l'analyse du projet soumis à la consultation écrite, si un tel besoin est exprimé, ou pour répondre à toute question concernant les aspects techniques du projet.

Instructions pour formuler une question ou un commentaire :

Toutes les personnes formulant un commentaire ou une question doivent donner leur nom complet et leur adresse complète. À défaut de s'identifier, la question ou le commentaire ne sera pas examiné.

Les questions ou commentaires seront rejetés si :

- Ils sont formulés verbalement
- Ils sont reçus après le 21 janvier 2021 à 23h59
- Le demandeur ne s'identifie pas complètement (nom complet et adresse complète)
- Ils ne portent pas directement sur le projet à l'étude
- Ils sont irrespectueux, injurieux ou diffamatoire.

La commission de consultation prendra connaissance des commentaires, recommandations et des préoccupations exprimées durant la période de consultation écrite et fera rapport après le 21 janvier 2021.

Documents pour la demande

Vous pouvez télécharger les documents concernant la demande de construction de l'élevage porcin sur le site internet de la Ville de Coaticook.

Jean Chartier, responsable de l'urbanisme 6 janvier 2021